



Demarche a faire pour vendre une maison du a une separation

Par **Teddy07011983**, le **04/05/2020** à **20:30**

Quel recours ai-je

Sujet initié par Teddy, il y a 7 heures - 246 vues

Bonjour, Bonjour à tous et à toute voilà je vous explique ma situation tout d'abord j'espère que le confinement se passe très bien pour vous?

Voilà alors depuis quelques années je suis séparée de mon ex-compagne et actuellement nous sommes propriétaire d'une maison ayant une fille de base âge à notre séparation pour pas chambouler ma petite fille j'ai préféré laisser mon ex-compagne et ma fille dans cette maison et alors actuelle cette maisons je voudrais la vendre je suis le premier emprunteur et elle le deuxième en commun accord elle a pris en charge le loyer et les charges qui suivent mais aujourd'hui elle refuse totalement la vente de cette maison à ce jour j'aimerais la vendre pour pouvoir me reconstruire donc je viens vers vous pour savoir quels sont mes recours en l'attente de vous lire je vous souhaite une agréable journée merci d'avance pour vos réponses

Par **nihilscio**, le **04/05/2020** à **21:23**

Bonjour,

La meilleure solution serait que votre ex-compagne vous achète votre part d'indivision.

Si ce n'est pas possible, il vous faudra prendre un avocat pour faire mettre en vente la maison sur décision judiciaire.

Par **Teddy07011983**, le **05/05/2020** à **07:27**

Nihilscio merci de votre réponse, permettez-moi juste de vous reposer encore une question voilà le fait que la CAF lui verse une certaine somme pour contribuer au paiement du loyer qui est ni plus ni moins que le remboursement du crédit a-t-elle le droit de demander de faire déduire l'autre partie loyer à sa charge sur la partie qui me reviendrait à la revente de cette maison où si elle viendrait à vouloir me racheter ma part ce qui m'étonnerait vraiment car d'après elle cela ferait partie de ses droits je vous demande ça car je suis vraiment dans le flou j'ai voulu faire preuve de bonne foi envers elle et d'un père exemplaire pour que ma petite princesse ne sois pas chambouler mentalement je ne vous cache pas d'avoir peur que ma gentillesse et ma compréhension pour le bien de tout le monde me porte à défaut je suis vraiment désolé de vous expliquer tout cela mais je lui donne déjà 200 € de pension alimentaire ce qui est tout à fait normal je travaille je suis en CDI mais tout comme d'autres personnes les fin du mois sont compliqué alors avant de prendre la décision de faire une procédure et de devoir payer un avocat je veux vraiment être sur de savoir où je vais